

ELECTIONS LÉGISLATIVES 2013

RÉPONSES DES PARTIS POLITIQUES AUX PROPOSITIONS OAI

«CONSTRUISONS ENSEMBLE NOTRE CADRE DE VIE»

Publication selon la numérotation officielle des listes électorales.

dei Lénk

adr
ALTERNATIV DEMOKRATESCH
REFORMPARTEI

DP
DEMOKRATESCH
PARTEI

dei greng

LSAP
D'SOZIALISTEN

CSV

A l'instar des actions menées lors des dernières élections législatives, l'OAI a adressé ses propositions sous le thème général «**Construisons ensemble notre cadre de vie**» aux partis politiques en lice pour les élections législatives 2013.

Les réponses respectives des partis politiques à nos 4 propositions ont été compilées ci-dessous suivant la numérotation officielle des listes électorales.

A titre d'information, nous vous indiquons ci-après les sites Internet des partis politiques ayant répondu à nos propositions, sites sur lesquels il vous est loisible de consulter leurs programmes complets :

www.dei-lenk.lu ; www.adr.lu ; www.dp.lu ; www.greng.lu ; www.lsap.lu ; www.csv.lu

Pour mémoire : www.kp-l.org ; www.piratepartei.lu ; www.pid.lu

Action OAI après la constitution du gouvernement :

Sur base d'une analyse approfondie de l'accord de coalition, l'OAI va engager les démarches requises auprès du nouveau gouvernement et des groupes parlementaires afin de donner des suites concrètes à nos préoccupations.

L'OAI et ses membres : **Un pilier solide de notre société**

Constitué en mars 1990 aux termes de la loi du 13 décembre 1989, l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) regroupe **5 professions libérales**, à savoir

architecte, architecte d'intérieur, ingénieur-conseil, urbaniste-aménageur et architecte-/ingénieur-paysagiste.

Un secteur très dynamique en plein essor:

En 20 ans, le nombre de **bureaux d'architectes a presque triplé** (457 en 2013) et le nombre de **bureaux d'ingénieurs-conseils a plus que quadruplé** (186 en 2013) ⁽¹⁾. Ces bureaux, établis au Luxembourg, **emploient actuellement plus de 4.000 personnes**.

Au-delà de ses **missions légales, d'organisation professionnelle ainsi que d'intérêt public**, l'OAI valorise la véritable dimension du travail de ses membres, au niveau économique, social, artistique et culturel, pour un cadre de vie durable et de qualité.

Propositions OAI

1. **Concevons, construisons et utilisons durablement notre cadre de vie**
2. **Simplifions intelligemment le carcan administratif surtout de la construction**
3. **Exigeons de notre formation initiale qu'elle permette une activité professionnelle responsable soutenue par une formation continue volontaire**
4. **Permettons l'accès à un logement digne pour tous**

⁽¹⁾ Ces chiffres ne prennent pas en compte les 142 bureaux d'architectes et les 43 bureaux d'ingénieurs-conseils ayant leur siège à l'étranger et exerçant occasionnellement au Luxembourg. Plus d'infos sur www.oai.lu rubrique « l'oai » => « statistiques ».

Voici nos propositions suivies des réponses apportées par les partis :

1. Concevons, construisons et utilisons durablement notre cadre de vie

Evitons de créer aujourd'hui les crises de demain en tombant dans le piège des solutions de facilité à première vue.

Les défis complexes d'aujourd'hui ne peuvent pas être relevés en restant figés dans la pensée unique et dans un conformisme sans audace ni imagination.

Utilisons les vrais talents des concepteurs, architectes, ingénieurs-conseils et urbanistes pour réfléchir et agir de manière holistique au profit de notre cadre de vie.

Faisons confiance à l'approche contextuelle, globale, créative, innovatrice, indépendante, intègre, impartiale, intégratrice, cohérente et responsable des concepteurs pour façonner notre environnement bâti ⁽²⁾.

Non seulement au vu des restrictions budgétaires actuelles, mais par conviction et compréhension de leurs missions d'intérêt public, **nos professions marquent leur ferme volonté à contribuer à construire de manière plus économe. Une conception intelligente permet de bâtir moins onéreux.**

Le développement durable ne se résume pas au seul aspect de l'énergie et à la frénésie «isolationniste», mais englobe d'autres facteurs aussi importants, tels que qualité de vie, santé, bien-être, esthétique, patrimoine, identité, production, transport, matériaux, «Life cycle cost», utilisation, entretien, flexibilité, recyclage,... ⁽³⁾

En outre, **les utilisateurs doivent être sensibilisés** à l'usage correct des technologies mises à leur disposition afin que les avantages de ces technologies soient effectivement mis en application.

Dans un monde d'une technicité débridée et d'une complexité galopante, **laissons le temps aux concepteurs et aux maîtres d'ouvrage** d'imaginer, de programmer, de budgétiser le projet et ses implications à court, moyen et long terme, selon la règle «First design, then build».

Reconnaissons les compétences et qualités de nos **entreprises locales, voire régionales** en favorisant leur accès au marché.

Osons dès maintenant appliquer pour les marchés publics et privés le **critère de l'offre économiquement** ⁽⁴⁾ **la plus avantageuse**, privilégiant les considérations de qualité et d'investissement pérenne, d'autant plus que l'Europe entend abolir enfin le critère du prix le plus bas ⁽⁵⁾.

Brisons ainsi la spirale du prix le plus bas, en nous **épargnant la malencontreuse pratique des suppléments cachés et de la judiciarisation du domaine de la construction.**

Ne forçons plus les entreprises, par l'obnubilisation du seul critère du prix le plus bas, à rattraper leurs offres anormalement basses par des suppléments ou des astuces juridiques contractuelles.

Engageons des **entreprises motivées** qui travaillent ensemble au profit d'un projet réussi.

Vérifions ce qui est construit par rapport aux autorisations en attribuant cette mission d'intérêt général souvent vacante.

En tant que facteurs essentiels à la réussite d'un projet, gardons le **lien direct et la relation de confiance entre le maître d'ouvrage et ses concepteurs** et évitons les

⁽²⁾ Par leur déontologie, les architectes, ingénieurs-conseils et urbanistes, sont les médiateurs qui équilibrent les intérêts du maître d'ouvrage, ceux des utilisateurs et l'intérêt public (Article 12 du règlement grand-ducal du 17 juin 1992 déterminant la **déontologie** des architectes et des ingénieurs-conseils).

⁽³⁾ Outre la performance énergétique du bâtiment construit, il faudra également tenir compte de son **énergie grise**. Dans ce cadre, une décentralisation de la production d'énergie, voire une incitation à rendre les **bâtiments quasiment autarciques**, pourra être étudiée.

⁽⁴⁾ Il sera même davantage approprié de parler d'offre durablement la plus avantageuse.

⁽⁵⁾ Mieux vaudra appliquer les concepts **MEAT** : most economic advantageous tender / **QBS** : quality based selection / **BVP** : best value procurement.

intermédiaires opaques étrangers à nos professions, qui risquent d'alourdir les projets et de ne pas apporter de plus-value.

Impliquons dès le début le savoir-faire et l'expérience des concepteurs dans **l'élaboration des textes légaux et réglementaires**.

Avant le vote au Parlement, instaurons une **phase de test pour toutes les lois ayant une répercussion forte sur notre économie**, afin d'éviter les dérapages qui nécessitent des efforts beaucoup plus importants pour y remédier.

Réponses des partis

► déi Lénk :

«Nous apprécions l'approche contextuelle, globale, créative, innovatrice, indépendante, intègre, intégratrice, cohérente et responsable des concepteurs pour façonner l'environnement bâti. Nous ne voyons pas en quoi elle pourrait être toujours impartiale. Ni l'urbanisme, ni l'architecture n'étaient jamais complètement impartiaux. C'est surtout vrai à l'heure de la « gentrification » des centres urbains et d'ailleurs des campagnes environnantes des villes. Le façonnement intégratif du bâti est souhaitable mais souvent contraire à la pratique dominante.

Nous sommes très proches de votre approche multiple de la notion de «développement durable» et nous y incluons aussi des aspects sociaux, multiculturels et autres. Nous apprécions votre volonté en tant que concepteurs de vouloir construire de manière plus économique. Un objectif principal lors de la conception devrait être également d'évaluer, déjà lors de la conception d'un bâtiment, les futurs frais d'exploitation de ce dernier tout au long de sa vie, afin de limiter ces frais à un niveau raisonnable.

Nous adhérons au principe du «first design, then build». Lors de la phase d'imagination, de programmation et de budgétisation, les créateurs professionnels devraient également prendre note des idées des populations concernées, essayer de convaincre les différents acteurs en cas de conflit et essayer de vaincre les idées reçues.

Avec quelques réserves nous appuyons également le critère de l'offre économiquement la plus avantageuse. De toute façon nous l'appuyons face à la pratique courante des suppléments cachés et des matériaux de moindre qualité utilisés. Néanmoins, l'adjudication des marchés devrait se faire toujours suivant des critères transparents et cohérents. La vérification des offres par rapport à la conformité et le classement en raison de l'adjudication devra rester juste, équitable et compréhensible.

L'implication de l'expérience et du savoir faire des concepteurs dans le processus d'élaboration des lois et règlements nous paraît sage ; l'introduction d'une phase de test pour les lois demande une réflexion plus approfondie.»

► ADR :

«L'ADR est d'accord avec l'idée de construire de façon plus économe. Il souscrit également à l'idée de ne pas verser dans une « frénésie isolationniste ».

Il s'est prononcé pour une meilleure prise en compte des entreprises locales et pour une modification des règles qui régissent les marchés publics afin de favoriser l'offre économiquement la plus avantageuse. L'ADR pense également qu'il peut être préférable de ne pas toujours recourir à une entreprise générale.»

► DP :

«Dans le droit fil de son approche qui consiste à mieux investir pour investir plus, le DP préconise de faire respecter les exigences d'une meilleure planification, d'un choix réaliste et économe des matériaux utilisés et de la fonctionnalité des bâtiments lors de la réalisation des infrastructures publiques. Il faudra donc mieux préparer les projets de construction et les soumettre à des cahiers de charges qui soient honorés. La législation sur les marchés publics sera adaptée de manière à permettre de répondre aux réels besoins d'un projet de construction en atteignant ces objectifs de manière économe.

Le DP a proposé la création d'une banque climatique bénéficiant aux ménages ainsi qu'aux entreprises. En effet, elle doit permettre à préfinancer les investissements au niveau des logements des particuliers et la mise place d'installations de production au sein des entreprises les rendant énergétiquement plus efficaces.»

► déi gréng :

«Il nous importe que les politiques dans les domaines mentionnés s'inscrivent toujours dans une vision à moyen et long terme. Elles doivent préférer aux économies budgétaires à court terme la qualité du cadre de vie, la durabilité des investissements réalisés, leur ancrage local et régional, de même que l'implémentation des besoins réels des utilisateurs. Elles doivent placer au premier rang des objectifs à atteindre le respect de l'homme et des générations futures, ainsi qu'une gestion économique et en bon père de famille du climat et de l'environnement, des ressources naturelles, et de l'énergie.

Pour atteindre ces objectifs, les propositions de notre programme comprennent un certain nombre de points comme les suivants (liste non exhaustive) :

- initier des programmes de recherche qui visent à générer des développements et débouchés concrets pour les entreprises du secteur privé (chapitre II 11)
- dans les orientations des programmes de recherche, prendre en considération de façon conséquente les principes de durabilité écologique et socio-politique ; domaines de recherche visés entre autres : matériaux (surtout au niveau de la protection des ressources), efficacité énergétique et efficacité au niveau de la production (p. ex. constructions abordables, saines économies en énergie), technologies de l'environnement et de la santé etc. (chapitre II 11)
- interdiction légale de lier la vente d'un terrain à un contrat de construction (chapitre III 16)
- au niveau des soumissions publiques préférer les matériaux de construction avec une énergie grise faible, et favoriser la mise en oeuvre de matériaux réutilisables (chapitre III 16)
- au niveau des soumissions publiques, donner notablement plus d'importance aux critères sociaux et écologiques, veiller à ce que soit appliqué dans la pratique le critère de l'offre économiquement et durablement la plus avantageuse (chapitre III 18.6)
- veiller à la conservation de l'architecture en tant que bien culturel, reconnaître les efforts pour transmettre la notion d'architecture en tant que bien culturel et renforcer le soutien des acteurs oeuvrant dans ce domaine ; faire progresser la connaissance et la recherche dans le domaine des nouvelles architectures ainsi que dans celui de la conservation du patrimoine bâti, ceci notamment du point de vue des rénovations énergétiques (chapitre III 15)
- améliorer le contrôle au niveau de la mise en oeuvre des mesures d'efficacité énergétique dans les bâtiments, y compris un contrôle plus poussé lors de l'élaboration des certificats de performance énergétique.

Voir aussi le chapitre 15.3.»

► LSAP :

«Le LSAP peut pleinement souscrire aux objectifs énoncés par l'OAI, et notamment celui de construire de manière plus durable, plus économe, et moins chère. Aussi, en matière de marchés publics, le LSAP est d'avis que l'offre économiquement (ou durablement) la plus avantageuse doit l'emporter sur l'offre la moins chère. Par contre, la proposition de l'OAI visant à instaurer une phase de test pour toutes les lois ayant une répercussion forte sur notre économie ne trouve pas notre accord pour des raisons de sécurité juridique.»

► CSV :

«Nous partageons tout à fait votre point de vue selon lequel il faut concevoir et construire durablement notre cadre de vie. Nous estimons également que le développement durable ne saurait se résumer au seul aspect énergétique, quand bien même ce dernier est un élément important. A nos yeux, il est aussi essentiel de lutter contre les pratiques qui consistent à réduire les prix de telle manière à éliminer ou empêcher la concurrence.

Nous nous permettons de citer dans ce contexte un extrait de notre programme électoral, à savoir :

„Wir werden bei öffentlichen Ausschreibungen neben dem Preis auch andere Auswahlkriterien berücksichtigen. Die Einhaltung der arbeits-, sozial- und lohnrechtlichen Bestimmungen ist genauso wichtig. So werden Dumpingpreise verhindert. Hier muss noch mehr kontrolliert werden, zwecks Einhalten der Arbeits- und Sozialgesetzgebung. Wir werden zudem sicherstellen, dass größere staatliche Projekte in den einzelnen Teilbereichen des Handwerks ausgeschrieben werden. Eine größere Anzahl an Betrieben kann sich so bewerben.

Wir werden, nach der Einführung des „badge social“ im Baugewerbe und Handwerk, auch die Kontrollen auf Baustellen konsequenter durchführen. Schwarzarbeit und Sozialdumping müssen unterbunden werden.“»

2. Simplifions intelligemment le carcan administratif surtout de la construction : réduisons de 1200 à 600 les éléments déclenchant une procédure tout en respectant les objectifs fixés

Motivons nous en fixant des objectifs hardis: «Moins, mais mieux légiférer»

Accentuons encore les initiatives actuelles au niveau de la simplification administrative dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la construction, en se fixant un objectif ambitieux :

Sur un horizon de 3 ans, effectuons cette réduction de moitié indispensable. Notre situation alarmante vient d'être mise en exergue par l'application web « guide des procédures en matière d'urbanisme et d'environnement », développée par l'OAI pour la Cellule de facilitation auprès du Ministère d'Etat.

Un tel effort ne sera pas arithmétique. Grâce aux expériences de terrain des concepteurs, nous arriverons à **réduire l'inflation législative**, pour consacrer des lois et règlements durables, moins nombreux et disparates, davantage efficaces et ciblés, en mettant en place des **textes cohérents et hiérarchisés éliminant les multiples emplois, contradictions, incompatibilités**.

Le «**Less is more**» sera très fructueux pour notre cadre de vie.

Trop de règles tuent la créativité.

Aucun texte de loi ne pourra jamais remplacer l'acte créatif et responsable d'un professionnel.

Sensibilisons les différentes instances publiques à collaborer entre elles de manière encore plus efficace et à considérer leur impact sur l'avancement d'un projet. Nourrissons une envie de faire bouger les choses.

Donnons aux administrations aux points névralgiques les moyens et la flexibilité nécessaire pour s'adapter rapidement aux nouvelles situations.

Cf. l'annexe.

Réponses des partis

► déi Lénk :

«C'est un sujet qui nous incite à la prudence. Nous sommes bien conscients qu'il y a des double-emplois, des lenteurs, des conservatismes, des corporatismes dans l'administration, des incohérences dans la législation. Nous ne nous opposons pas à une simplification administrative judicieuse. Nous sommes cependant confrontés aussi dans les communes où nous sommes présents dans les conseils communaux à des pratiques expéditives en matière de réalisation de projets nouveaux où semble prévaloir une absence quasi absolue de réglementation et d'autorisations. Nous sommes prêts à élucider avec vous ces situations qui nous paraissent même scandaleuses.

Nous sommes toujours adeptes d'un solide corpus de règles en matière écologique et en faveur d'un droit de regard efficace des populations.»

► ADR :

«L'ADR s'est prononcé pour une très ambitieuse simplification administrative, en consultation avec les acteurs du secteur privé.

Il est également pour une codification cohérente des textes législatifs et pour l'introduction de normes fiables et durables.

L'ADR défend l'idée d'un guichet unique pour les entreprises, ce qui forcera les administrations à se coordonner au maximum entre elles.»

► DP :

«Depuis 2004, différents ministères sont en train d'élaborer les plans sectoriels pour les secteurs « transport », « logement », « paysages » et « zones d'activités ». Bien qu'une nouvelle loi sur l'aménagement du territoire a été adoptée par le parlement en juillet de cette année, le gouvernement actuel n'a pas réussi à présenter le contenu de ces plans sectoriels. Le DP va rendre public le plus vite possible le contenu des plans sectoriels et les discuter ouvertement avec toutes les parties prenantes.

Nous nous voulons procéder à une codification des textes législatifs et réglementaires existants, ce qui donnera d'une part plus de sécurité juridique à tous les acteurs concernés et pourra contribuer à accélérer les procédures. Nous voulons rendre accessible au public tous les instruments de planification (comme p.ex. le PAG). Le DP se félicite du développement du Géoportail et veut continuer à développer cette plate-forme pour fournir aux citoyens et aux entreprises en toute transparence les informations nécessaires en vue de la réalisation de leur projet respectif.

En général, nous voulons continuer à travailler avec toutes les parties prenantes à accélérer le plus possible les procédures. Nous allons mettre l'accent sur une plus grande transparence des procédures administratives.

La simplification administrative doit être atteinte par la réduction des procédures administratives et un déblayage conséquent des textes législatifs. Le DP est convaincu que des résultats tangibles pourront également être obtenus en mettant en place une meilleure gouvernance au niveau des acteurs étatiques en définissant clairement les responsabilités.

Il sera mis en place un système transparent permettant de suivre les différentes étapes d'un dossier au sein d'une/des administration(s). Une numérisation à terme complète des administrations publiques appuiera ces efforts.»

► déi gréng :

«déi gréng s'engagent pour un Etat fort, qui se donne les moyens d'assumer ses multiples missions et responsabilités, pour assurer entre autres une répartition plus juste des richesses créées par l'activité économique, ou encore pour protéger les ressources naturelles, la biodiversité et d'autres éléments vitaux et durables. L'Etat est dans ce sens un facteur régulateur indispensable. Cependant la régulation étatique ne doit pas mener à une bureaucratie excessive et une mise sous tutelle du citoyen. Les dispositions exécutives des lois doivent être efficaces, flexibles et non bureaucratiques, et les entreprises doivent pouvoir bénéficier d'organes de conseils bien organisés et compétents.

A cet effet, notre programme comprend un certain nombre de propositions qui se réfèrent à ces objectifs (liste non exhaustive) :

- faire de la réforme administrative une priorité et réaliser la simplification des procédures étatiques. Nous n'avons pas besoin de plus de régulation, mais d'une meilleure régulation (chapitre II 10.5.)
- créer des « guichets uniques » nationaux et régionaux qui faciliteront pour les entreprises la gestion des obstacles administratifs éventuels. Les entreprises recevront aussi un meilleur soutien étatique dans les domaines de l'énergie et de l'environnement (chapitre II 10.5)
- créer un centre d'accueil pour initiateurs de projets qui aidera au niveau des questions administratives, juridiques et organisationnelles, et qui facilitera l'accès aux aides financières (chapitre III 10.5)

Voir aussi le chapitre 1.4»

► LSAP :

«Dans son programme électoral, le LSAP s'engage à procéder à une véritable réforme de l'Etat, qui inclut e.a. une simplification administrative conséquente. Dans cette logique, nous soutenons globalement la démarche préconisée par l'OAI. De nombreuses procédures sont en effet mal articulées les unes par rapport aux autres, souvent redondantes, et certaines d'entre elles sont même superfétatoires. Néanmoins, nous sommes d'avis qu'une politique de simplification administrative ne doit pas se faire au détriment d'intérêts légitimes tels que la protection de l'environnement naturel et humain ou les droits de participation démocratique aux processus de prise de décision. Il s'agit donc de les organiser plus efficacement.»

► CSV :

«Pour notre parti, la simplification administrative est primordiale tant d'un point de vue de compétitivité économique que d'un point de vue de développement territorial, et il est sans aucun doute nécessaire de poursuivre et d'optimiser la collaboration interministérielle et inter-instances publiques afin de faire avancer les projets importants pour notre pays.

Dans notre programme électoral, nous nous sommes engagés à :

„Wir werden die administrative Entfesselung konsequent weiterführen, ohne aber die in einem demokratischen Staat notwendige Transparenz in den Entscheidungsprozeduren zu untergraben.

Wir werden die politischen und administrativen Genehmigungs- und Entscheidungsprozeduren weiter harmonisieren und beschleunigen.

Wir werden einen Anker-Minister einsetzen, der bei geteilten Zuständigkeiten die Entscheidungsprozeduren koordinieren und möglichst zu einer einheitlichen Entscheidung bringen soll.

Wir werden dem Staatsminister eine Schiedsrichterfunktion im Fall eines Konfliktes zwischen Ministern geben.

Wir werden bei der Umsetzung von EU-Richtlinien keine unzumutbaren zusätzlichen wirtschaftlichen Hürden aufbauen. Für uns gilt „toute la directive, rien que la directive“. Bestehende sozialpolitische Bestimmungen werden wir nicht abschaffen.

Wir werden die Regel „Schweigen der Verwaltung bedeutet Genehmigung“ prinzipiell im Rahmen des e-Government einführen.

Wir werden die umwelt- und naturpolitischen Kompensierungen vereinfachen.

Wir werden die Administrative Vereinfachung und das e-Government verbunden mit der Politik des Guichet unique weitertreiben.

Wir werden nationale und kommunale Zuständigkeiten besser trennen.

Wir werden die Distriktskommissariate in ihrer aktuellen Form abschaffen und deren Zuständigkeiten in einer Verwaltungsstruktur im Innenministerium zusammenfassen. Gemeinsam mit der angestrebten Reform der Gemeindeaufsicht, werden so Verwaltungswege verkürzt und Entscheidungsprozesse beschleunigt.

Wir werden bei Gutachten zur strategischen Umweltprüfung (SUP) sowie bei Gemeindeverordnungen den betroffenen Gemeinden binnen einer Frist von drei Monaten eine Stellungnahme des zuständigen Ministers zustellen. Bei Nichteinhaltung dieser Frist kann die Gemeinde frei entscheiden.

Wir werden das „principe du contradictoire“ und auch die „consultation préalable“ verstärkt anwenden. Kommunale Entscheidungen werden so schneller und effizienter umgesetzt.

Wir werden den elektronischen Briefverkehr, den digitalen Informationsaustausch sowie die digitalen Aktenablage zwischen Gemeinden und Verwaltungen anerkennen.“»

3. Exigeons de notre formation initiale qu'elle permette une activité professionnelle responsable soutenue par une formation continue volontaire

Ayons confiance en nous-même et en nos systèmes de formation primaire, secondaire et universitaire.

Evitons de démultiplier les intervenants, les contrôleurs des contrôleurs,...

Ne tombons pas dans le piège du saucissonnage des missions ⁽⁶⁾, des labels et des certifications.

Favorisons une formation continue volontaire portée par une véritable envie d'un développement de compétences propres ; ceci évitera un système administratif de tamponnage de savoirs.

La course folle aux labels mine les motivations au niveau de la formation initiale.

Réapprenons à prendre nos responsabilités et ne nous cachons pas derrière des systèmes artificiels de certification.

Redonnons le goût à nos jeunes d'embrasser une carrière d'architecte, d'ingénieur, professions qui créent des valeurs tangibles. Nous renvoyons à ce sujet à notre campagne de sensibilisation à destination des jeunes www.unbonplanpourtonavenir.lu et à la brochure «**Il y a du Génie dans votre quartier**».

⁽⁶⁾ Ces missions sont d'ailleurs souvent prises en charge par des intervenants qui n'en assument pas la responsabilité.

Construisons des écoles à l'image de nos ambitions en épargnant à nos enfants une «scolarité en containers» et en permettant leur éveil à la qualité architecturale et du cadre de vie. ⁽⁷⁾

Réponses des partis

► déi Lénk :

«Nous sommes très favorables aux propositions que vous faites dans ce chapitre. Nous sommes particulièrement favorables à l'encouragement que vous donnez aux jeunes de choisir des carrières d'architectes et d'ingénieurs qui après-tout sont des domaines de création. Notre pays risque de perdre avec le processus de désindustrialisation énormément en capacité créatrice et de know-how dans les domaines de la technologie. Ce développement est pernicieux et doit être contrôlé. Le développement fulgurant du secteur de l'architecture de ces dernières années s'inscrit en contre-courant et demande à être apprécié davantage par le grand public. Les réalisations de nos meilleurs bureaux d'architecture ont depuis longtemps dépassé le provincialisme rétrograde et cela est sans aucun doute un bon gage d'avenir pour le pays tout entier.

Vous traitez sous le même point le problème des écoles-conteneurs qui sont devenus une pratique très répandue et déplorable. En effet, apprendre aux enfants d'apprécier un environnement de qualité ne peut venir que de la mise à disposition d'une infrastructure digne d'un établissement d'éducation.»

► ADR :

«L'ADR partage les idées de l'OAI à ce sujet.»

► DP :

«Le DP est d'avis que des réformes au niveau de notre système scolaire sont nécessaires. Elles ne doivent cependant pas se faire au détriment des élèves, des enseignants et des autres partenaires scolaires. Nous ne voulons pas nous lancer dans des réformes hasardeuses sans avoir procédé auparavant à un examen approfondi des problèmes et des causes nécessitant une éventuelle révision du système.

Pour le DP une stratégie « bottom-up » doit être poursuivie plaçant l'enseignant au centre des efforts devant garantir un suivi individuel des élèves. La qualité de l'enseignement au quotidien doit à nouveau primer sur les débats structurels de ces dernières années.

Le succès de notre système scolaire doit être mesuré à l'aune des chances qu'il offre à tous les enfants de pouvoir démarrer leur vie indépendamment de leur situation familiale et socio-culturelle sur un pied d'égalité.

Les programmes d'études proposés par les Universités et les recherches effectuées par les cellules de recherche doivent être en meilleure adéquation avec les attentes des différents secteurs économiques.

Le DP s'engage à améliorer la qualité de la formation professionnelle ainsi que les conditions dans lesquelles elle est proposée au sein des entreprises. A cette fin une offensive de qualité sera lancée en étroite concertation avec les entreprises afin de mieux cibler la formation professionnelle. Nous voulons également créer des centres de formation professionnelle supplémentaires qui répondent aux besoins spécifiques des entreprises.»

► déi gréng :

«déi gréng s'engagent de manière générale pour une diversification de l'économie locale et régionale, et pour offrir à nos PME et TPE un environnement économique et fiscal attractif. Un accent particulier est mis dans notre programme sur une transition et un développement verts de l'activité économique, ce dont profiteront évidemment les membres de votre Ordre qui seront de par la nature de leurs activités à la pointe de la mise en oeuvre de ces politiques. Il est évident que pour pouvoir assurer leur mission une formation continue performante est indispensable. En-dehors des nombreuses propositions que nous formulons dans les différents chapitres qui concernent l'enseignement et la formation des enfants et des jeunes,

⁽⁷⁾ Il est renvoyé à ce sujet au courrier adressé le 06/09/2012 à Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier ministre, concernant le recours à des constructions préfabriquées (publié sur le site www.oai.lu à la rubrique «bulletin / avis / newsletter oai» => «avis oai»).

la formation continue des acteurs appelés à implémenter le développement d'une économie locale verte fait partie des mesures qui reçoivent notre soutien inconditionnel.

Voir notamment les chapitres II. 10 ainsi que II.12»

► LSAP :

«Le LSAP réaffirme la nécessité de réformer l'enseignement luxembourgeois. Après la réforme de l'enseignement fondamental et la réforme de la formation professionnelle – qui devront faire l'objet d'une évaluation et, le cas échéant, des adaptations qui s'imposent – le LSAP a finalisé après un large processus de concertation avec toutes les parties prenantes le projet de réforme de l'enseignement secondaire. Toutes ces réformes poursuivent les mêmes objectifs : adapter l'enseignement luxembourgeois aux changements du monde du travail et de la société en général, réduire les échecs scolaires et augmenter le niveau de formation des élèves, transmettre les connaissances et les compétences nécessaires à l'exercice de métiers toujours plus exigeants, augmenter l'égalité des chances des jeunes issus de milieux sociaux, linguistiques, culturels, etc. très différents.

En ce qui concerne le manque de bâtiments scolaires, le LSAP tient à signaler que de très importants efforts ont été faits depuis 2004 pour construire de nouveaux lycées à travers le pays et moderniser les bâtiments existants. S'il est vrai que tous les besoins n'ont pas encore pu être satisfaits, cela tient en partie à la croissance très rapide de la population scolaire au Luxembourg, d'un côté, et aux procédures lentes et au manque de terrains appropriés, de l'autre côté.»

► CSV :

«Il faut redonner le goût des études aux jeunes et au-delà le goût d'apprendre un métier qui leur permettra d'intégrer le marché du travail et de s'épanouir personnellement. Cela signifie e.a. moins de décrochages scolaires, plus d'encadrements individuels, une meilleure orientation scolaire et professionnelle. Les réformes des dernières années ainsi que le projet de réforme de l'enseignement secondaire répondent à ces besoins.

Le CSV continuera à investir prioritairement dans l'éducation et la formation des jeunes comme en témoigne notre programme électoral :

„Wir haben in den vergangenen Jahren entscheidende Reformprojekte und wichtige Infrastrukturinvestitionen mit auf den Weg gebracht. Die Grundschule wurde wegweisend reformiert. Darauf kann die vorliegende Sekundarreform aufbauen. Zudem wurden die Berufsausbildung und auch die Lehrmethoden erneuert. In eine flächendeckende Schullandschaft wurde massiv investiert.

Wir werden diese Zukunftsreformen weiterentwickeln, die Lehrpläne straffen und an die Erfordernisse und Erkenntnisse der Reformen anpassen. Nicht die Menge, sondern die Qualität des Lernens werden wir verbessern. Wichtig ist uns dabei, Leistung in den Vordergrund zu setzen und zu fördern.

Wir werden die dem Parlament vorliegende Reform des Sekundarunterrichts in die Praxis umsetzen.

Wir werden die Berufsausbildung weiter fördern. Wir wollen Brücken zwischen sogenannten intellektuellen und manuellen Berufen bauen.

Wir werden die Weiterbildung ausbauen. Luxemburg soll so zu einer Wissens- und Kompetenzgesellschaft werden.

Wir werden – nach Verabschiedung der aktuellen Reformen – keine weitere strukturelle Schulreform mittragen. Die Schulgemeinschaft braucht politische Stabilität und Ruhe.

Grund- und Sekundarschule müssen eine Schule aus einem Guss werden.

Wir werden für ein möglichst dem jeweiligen Schüler angepasstes Schulangebot sorgen. Deshalb werden wir die Lehrer-Schüler-Beziehung mittels einer individuellen Bezugsperson stärken.

Wir werden auf den Stärken der Schüler aufbauen. Die Orientierung der Schüler wird durch eine bessere Profilerstellung zielführender gestaltet.

Wir werden die „Maison de l'orientation“ gesetzlich festschreiben. Die schulische und berufliche Beratung von Jugendlichen und Erwachsenen wird verstärkt regionalisiert.

Wir werden Mädchen und Jungen weiter gezielt für geschlechteruntypische Berufe sensibilisieren.

Wir werden weiter hochwertige Spezialisierungen im Dialog von Fachwissen, fächerübergreifenden Lernkompetenzen und sozialer Kompetenz aufbauen.

Wir wollen eine breitere Wissenskultur, vor allem bei Kindern und Jugendlichen, fördern.“»

4. Permettons l'accès à un logement digne pour tous

L'Ordre accueille très favorablement le revirement des décideurs politiques en mettant **enfin l'accent sur l'offre**, qui est largement insuffisante dans le domaine du logement, étant la vraie cause du problème actuel de pénurie en ce domaine.

Cumulons toutes les initiatives en discussion, en passant par l'utilisation du logement existant non occupé et des terrains constructibles non bâtis, par une densification de qualité, et le cas échéant, par un élargissement des périmètres, par la mise en place d'un cadre pour de nouvelles formes de maître d'ouvrage, ...

Réponses des partis

► déi Lénk :

«Si nous signons le titre de ce chapitre sans hésitation, nous avons cependant des réserves concernant le contenu.

Nous n'avons nullement l'impression que les décideurs politiques mettent l'accent sur l'offre, bien au contraire. La politique gouvernementale consiste en une multiplication de primes en faveur de futurs propriétaires individuels. Les projets de l'ancien «Fonds du logement» et de la SNHBM ne représentent qu'une partie infime du logement et les programmes n'arrivent à suivre ni la demande actuelle ni l'évolution de la démographie. Les projets de réforme de ces deux sociétés risquent de les paralyser. Les chiffres concernant les logements à construire annoncés par le ministre du logement ne nous semblent pas réalistes mais volontaristes.

Les communes se sont – à de rares exceptions près – complètement déchargées du problème du logement abordable pour une large majorité. Nombreuses d'entre-elles se désintéressent aux projets de logements dits sociaux ne désirant pas recevoir une population en position sociale inférieure. Nous nous inscrivons en faux contre l'idée que le «logement social» ou le logement «à prix abordable» est un service pour les pauvres. La fourche entre les prix du logement (achat, construction nouvelle, loyers) et les revenus des ménages s'est élargie à tel point que même les ménages de salariés à revenu moyen se trouvent exclus de l'accession à la propriété.

Oui, il faut agir dans le sens de l'offre accrue. Nous savons et même les instances gouvernementales le savent que les prix du logement s'échappent bien plus à cause des prix du foncier que ceux de la construction. La racine du mal est donc connue. Mais les rapports de forces politiques actuels ne permettent pas encore de s'attaquer à la racine. Déi Lénk fait donc des propositions conséquentes au sujet de la crise du logement dans son programme électoral.

Nous joignons à la présente un extrait de notre programme électoral qui traite du logement.

5. Wohnen

In Luxemburg herrscht seit Jahren ein Notstand an bezahlbarem Wohnraum. Die Preise und Mieten für Wohnungen und Häuser sind explodiert, da der rasant steigenden Nachfrage nicht mit dem Neubau von Wohnungen entgegengewirkt wurde. Obwohl Premier Juncker die Wohnungspolitik regelmäßig zur Chefsache erklärt hat, ist es bei leeren Versprechen geblieben. Staat und Gemeinden schaffen bei weitem nicht genug Wohnraum, und die CSV- LSAP-DP-Regierungen sind nicht wirksam gegen die Spekulation vorgegangen. Resultat: Immer mehr Menschen können sich keine angemessene Wohnung mehr leisten und müssen wegen der zu hohen Mieten oder der Schuldenlast in Armut leben oder sich im Grenzgebiet niederlassen.

deï Lénk wollen:

1. Dass Mieter und Privatkäufer in Luxemburg nicht mehr als ein Drittel ihres Einkommens für die Miete oder die Rückzahlung eines Kredits aufwenden müssen. Dazu müssen jährlich wenigstens 6500 Wohnungen errichtet werden, vor allem durch massiven öffentlichen Wohnungsbau, finanziert durch einen Fonds der mit Miet- und Kaufeinkünften und durch die Erhöhung der Grundsteuer auf Zweitwohnungen und brachliegendem Bauland gespeist wird. Um diese ehrgeizige Baupolitik zu ermöglichen müssen Staat und Gemeinden endlich eine Bestandsaufnahme ihrer möglichen Bauflächen machen.

2. Schnellstens Obergrenzen für Mietpreise festlegen. Die aktuell im Mietgesetz gültige Regel, dass der jährliche Mietpreis 5% des Werts einer Immobilie nicht übersteigen darf, muss obligatorisch auf allen neuen Mietverträgen angewendet werden. Der Kaufwert der Immobilie zur Bestimmung der Miete soll in diesem Fall auch um die Höhe aller vom Staat beigetragenen

Prämien gekürzt werden. Um Verstößen gegen diese Regel vorzubeugen und für Transparenz zu sorgen, muss der Vermieter den Wert der Immobilie im

Mietvertrag angeben.

3. Den Gemeinden gesetzlich vorschreiben, dass mindestens 10% aller Wohnungen auf ihrem Gebiet soziale Mietwohnungen sein müssen, und dass alle Wohnungen – auch diese sogenannten Sozialwohnungen – von ordentlicher Qualität sein müssen. Der Verteilungsschlüssel der öffentlichen Gelder an die Gemeinden muss so geändert werden, dass er diejenigen Gemeinden bevorzugt die bezahlbaren Wohnraum schaffen, und diejenigen benachteiligt die es nicht genügend tun.

4. Spekulanten zur Kasse bitten mit einer neuen Steuer: für jedes Jahr in dem größeres Bauland nicht bebaut wird, und für Wohnungen die über längere Zeiträume leer stehen.

5. Ein umfassendes Programm zur Altbausanierung durchführen. Damit die Sanierungskosten nicht einkommensschwache Hausbesitzer und Mieter treffen, soll ein neuer öffentlicher Fonds es Privathaushalten ermöglichen, zu sozial gestaffelten Zinsen in Wärmedämmung zu investieren. Die Rückzahlung erfolgt mit dem eingesparten Geld. Durch eine Reform des Energiepasses sollen Mieter, je nach energetischer Einstufung des Mietobjekts, eine Minderung der Miete einklagen können.

6. Die kommunalen Mietkommissionen aufwerten, um die Rechte der Mieter zu stärken. Diese Kommissionen sollen als Kontrollorgan der Mietpreise fungieren und Vermieter bei Verstößen gegen das Mietgesetz zur Rechenschaft ziehen dürfen. Eine neu zu schaffende öffentliche Instanz soll die Aktivitäten der Mietkommissionen koordinieren.

7. Ein Gesetz ausarbeiten, welches das Zusammenleben in Wohngemeinschaften regelt. Immer mehr Menschen entscheiden sich aus freien Stücken oder sind aus finanziellen Gründen gezwungen, Wohnraum mit anderen zu teilen. Die Politik hat diese gesellschaftliche Realität bisher verkannt und ihr keinen gesetzlichen Rahmen gegeben.

8. Beim Wohnungsbau unbedingt auf Zugänglichkeit achten. Auch um schwerbehinderten Bürgern/innen ihr Recht auf freie Wahl ihres Lebensorts und ihrer Lebensart zu garantieren, müssen landesweit Strukturen wie „Betreutes Wohnen“ geschaffen werden.

9. Wohnraum und Wohnmöglichkeiten schaffen für Schüler/innen und Jugendliche in der Ausbildung bei Konflikten im Elternhaus, und ebenso für Frauen mit oder ohne Kinder bei Trennungssituationen.»

► ADR :

«L'ADR s'est exprimé clairement pour une augmentation de l'offre. Là encore, il partage les idées de l'OAI. L'ADR est toutefois contre la taxation de logements non occupés et défend le droit d'un propriétaire de disposer librement de ses biens.»

► DP :

«Pour le DP l'envolée des prix sur le marché immobilier doit être brisée en empruntant de nouvelles voies au niveau de l'offre. Il faut donc mobiliser les terrains constructibles, les appartements inoccupés et créer des logements sociaux et abordables surtout pour les personnes à salaire bas et moyen. Les moyens permettant de contraindre les propriétaires à construire sur leurs terrains dans un certain laps de temps seront exploités à cette fin. Les termes du « pacte logement » seront revus et des engagements contraignants seront décidés avec les communes.

Les terrains à bâtir en possession des promoteurs publics devront être viabilisés sans tarder (friches, terrains vagues entre les constructions, ...). Leur développement pourrait entre autres se faire par le biais de partenariats public-privé. Les jeunes familles à bas revenus devront davantage pouvoir bénéficier des systèmes des baux emphytéotiques, de la location-vente ainsi que de logements à coût modéré et sociaux.»

► déi gréng :

«déi gréng consacrent une large part de leur programme (chapitre III 16.)aux mesures permettant l'accès à un logement abordable et vert pour tous. Un grand nombre de propositions se retrouvent dans les différents chapitres ; il serait trop long de les citer toutes. En voici un aperçu :

- lancer des programmes en faveur de l'assainissement énergétique des bâtiments existants, pour une production décentralisée des énergies renouvelables, ...
- ancrer le droit à un logement digne dans la constitution ...

- démarrer un débat au sujet de nouvelles formes d'habitat ...
- développer le droit de préemption de l'Etat, des communes et des maîtres d'ouvrage publics sur les terrains à potentiel de développement situés en-dehors du périmètre
- moderniser la législation sur les logements locatifs pour favoriser les mesures d'assainissement énergétique de ces derniers et pour empêcher une montée des loyers au détriment des ménages défavorisés financièrement
- aider les communes à proposer des logements locatifs abordables et sociaux ...
- aider les ménages défavorisés à se sortir du piège énergétique (Energiefalle) ...
- introduire le droit à un logement économe en énergie tout comme il y a déjà aujourd'hui des standards sanitaires en matière de construction ...»

► **LSAP :**

«Le LSAP partage entièrement le constat de l'OAI que la politique du logement doit enfin se concentrer sur l'élargissement de l'offre, tant pour l'accès à la propriété que pour le locatif : mise en vigueur rapide du plan sectoriel « logement » et viabilisation rapide des terrains constructibles y définis, promotion de la construction de logements tant par les promoteurs publics que par les promoteurs privés, taxation des immeubles non occupés et des terrains constructibles non bâtis, etc.»

► **CSV :**

«Une des préoccupations majeures du CSV a été et reste la possibilité pour tout un chacun de disposer d'un logement à un prix abordable. Ces dernières années, le marché de l'immobilier a été marqué par un enchérissement de la surface habitable. A notre initiative, plusieurs mesures ont été prises afin de contrecarrer cette tendance, car le logement est un facteur essentiel de l'intégration sociale. Toutes ces mesures étaient et sont destinées à promouvoir la construction d'un nouvel habitat abordable.

Nous entendons continuer à investir dans le domaine du logement et à stimuler la création de logements comme en témoigne le programme électoral 2013 :

„Wohnen ist mehr als ein Grundbedürfnis, es ist ein Menschenrecht. Im Sinne der sozialen Kohäsion wird die CSV den sozialen Mietwohnungsbau verstärkt entwickeln und dabei die Gemeinden einbinden. Wir werden durch gezielte Wohnbauförderung dafür sorgen, dass sich vor allem junge Familien der Traum der eigenen vier Wände erfüllen können. Luxemburg soll weiterhin über eine hohe Quote an Wohnungseigentümern verfügen. Denn diese ist der Garant für die soziale Kohäsion und bietet den besten Schutz vor Altersarmut. Unsere Politik wird sich nach den Belangen einer nachhaltigen Landes- und Siedlungsentwicklung richten. Weitere Leitideen sind die Bauökologie, die nachhaltige Energieversorgung sowie der sparsame Verbrauch aller anderen Ressourcen. Insbesondere Grund und Boden.

Wir werden uns auch in Zukunft für eine massive Aufstockung des Wohnraumes einsetzen. Der soziale Mietwohnungsbau wird stärker entwickelt. Mit dem Ziel die Gesellschaft weiter zu stabilisieren und so der sozialen Ungleichheit entgegen zu wirken. Private Investitionen zur Aufstockung des Mietwohnungsparks und zur Sanierung, insbesondere der energetischen, des Mietwohnungsbestandes werden gefördert. Nicht zuletzt durch steuerpolitische Maßnahmen.

Wir werden verstärkt in das Angebot von Wohnungen investieren. Die sektoriellen Pläne werden schnellstmöglich in die Prozedur gehen. Der Wohnbauplan mit seinen „projets d'envergure“ sieht die Schaffung von rund 17.000 Wohnungen auf über 500 Hektar vor.

Durch die im neuen Wohngesetzentwurf vorgesehene „gestion locative sociale“ werden wir den Gemeinden bei Eigeninitiativen zur Mobilisierung von ungenutztem Wohnraum finanziell unter die Arme greifen.

Wir werden die Gemeinden bei der Taxierung von leerstehenden Wohnungen und ungenutztem Bauland unterstützen. Generell werden Gemeinden ermutigt, aktiver auf dem Wohnungsmarkt zu werden. Insbesondere jungen Familien werden bezahlbare Mietwohnungen mit Vorkaufsrecht zur Verfügung gestellt.

Wir werden zusammen mit dem Syvicol ein Quotenverfahren für soziale Mietwohnungen entwickeln. Neue Strukturen wie Wohnbaugenossenschaften werden entwickelt und staatlich gefördert. Denn sie haben sich im Ausland bewährt. Wir werden ferner im Hinblick auf den Bau geförderter Wohnungen – wie im eingebrachten Gesetzentwurf vorgesehen – privaten Bauträgern die gleiche Unterstützung gewähren wie den öffentlich-rechtlichen Bauträgern.

Wir werden eine nationale Siedlungs-Entwicklungsgesellschaft schaffen. Diese wird die nachhaltige siedlungs- und wohnungspolitische Handlungsfähigkeit der kommunalen und nationalen Entscheidungsträger gestalten.“»

Remarques générales des partis

Voici des remarques générales adressées par certains partis dans leur courrier d'accompagnement.

► déi Lénk :

«Nous sommes heureux de pouvoir réagir au texte de position de l'ordre des architectes qui nous paraît aussi professionnel que pertinent et porteur d'avenir et qui se détache favorablement du discours corporatiste. déi Lénk ne sont pas une formation populiste. Nous ne donnons donc pas raison à tout le monde, nous n'applaudissons pas à toute humeur et à leur contraire. Nous allons répondre librement en soutenant les propositions qui nous paraissent judicieuses, en formulant nos réserves dans les domaines dans lesquels vous ne nous avez pas entièrement convaincus et en nous permettant de faire des remarques propres qui nous distinguent d'autres courants. Nous ne prétendons ni à la vérité pure ni à une prise de position exhaustive.»

► Piratepartei :

«Les propositions (*Ndlr : de l'OAI*) trouvent notre support comme on peut le lire dans notre programme électoral. En absence de questions concrètes nous pouvons seulement exprimer notre support à vos propositions. . Si vous voulez je pourrais maintenant copier-coller les points respectifs du programme électoral mais cela serait un sans plus.

Si vous voulez on pourrait encore répondre ponctuellement à des questions spécifiques, mais l'élaboration d'un document de même envergure que le vôtre n'est pas possible avec les ressources qu'on a à disposition pour le moment.»

► Déi Gréng :

«déi gréng sont convaincus de l'absolue nécessité de promouvoir un mode de vie et un modèle économique qui privilégient la durabilité, la qualité, le développement local et régional, le respect de l'homme et de l'environnement, aujourd'hui et pour les générations futures. L'architecture, l'ingénierie, l'urbanisme et l'aménagement du territoire déterminent et façonnent de manière déterminante nos modes et notre qualité de vie. déi gréng reconnaissent le rôle éminemment important des membres de l'OAI en tant qu'experts et consultants au service des maîtres d'ouvrage privés et publics. Leur savoir-faire dans le respect de leur code de déontologie permet la mise en oeuvre, dans les meilleures conditions, de solutions constructives réfléchies et adaptées aux ressources disponibles et aux besoins des commanditaires.

Dans ce sens nous rejoignons les préoccupations des membres de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils sur de nombreux points.

Enfin, pour le détail de toutes nos propositions nous vous renvoyons notamment, mais pas seulement aux chapitres II et III de notre programme.»

Annexe OAI ad point 2.**Contributions de l'OAI en matière de simplification administrative****1. Les concepteurs membres OAI, étant impliqués dès le début dans chaque projet, sont bien positionnés pour déceler d'éventuels problèmes procéduraux.**

Constat : Les projets de lois ne sont pas soumis à des tests pratiques préalables. Après publication, une documentation quant à leur application concrète fait souvent défaut. Les fiches d'impact actuelles sur les procédures ne sont pas efficaces.

En outre, les bonnes intentions à la base des textes ne portent souvent pas leurs fruits, car leur mise en œuvre pratique n'est pas assez considérée lors de la conception des lois et règlements.

Les administrations étant souvent trop focalisées sur leur seul maillon de la chaîne, risquent d'oublier leur responsabilité sociétale de faire avancer les projets.

Dans ce contexte difficile, les concepteurs selon leur déontologie sont tenus d'intégrer et d'équilibrer les intérêts du maître d'ouvrage, l'intérêt général et celui des utilisateurs.

Avec ses seuls moyens, l'Ordre a essayé depuis sa constitution en 1990 de contribuer de manière proactive et constructive à l'application des textes légaux. Cf. exemples sous ⁽¹⁾.

2. Propositions de solutions

L'OAI essaye d'assurer le rôle **d'intermédiaire, de catalyseur et de préparateur de terrain entre les différents acteurs (administrations publiques, maîtres d'ouvrage,...)** pour trouver des solutions rapides et efficaces au niveau des procédures sur base des retours d'expérience de ses membres.

- a) Intervention de l'OAI et de ses membres avant la publication de la loi : élaboration des textes et **phases de test sur des projets réels** après la publication de la loi : contribution à éditer de manière rapide des **fiches d'application**.
- b) **Transparence et accessibilité des outils de travail** : tous les textes de base (PAG, règlements sur les bâtisses,...) sont actuellement gérés en interne par le Ministère de l'Intérieur. Des versions coordonnées, à jour et validées de ces textes devront être mises en ligne sur une plateforme ouverte.
Le cas échéant, il faudra donner des moyens aux communes pour assurer un tel service.
- c) Développement de l'application du **géoportail** pour montrer de manière intégrée, pour chaque parcelle renseignée par le demandeur, les textes qui sont applicables.
- d) Renforcement de la sécurité juridique des textes de loi.
Il faut définir des **phases de transition** pour les lois qui sont adaptées à leur impact, et qui séparent clairement leur champ d'application par rapport aux dossiers en cours et aux nouveaux dossiers. En outre, les textes officiels ne doivent pas devenir prépondérants.
- e) **Textes européens** : lors de la participation de l'OAI au travail législatif européen, par le biais des représentations des professionnels à Bruxelles (CAE, EFCA), il importe de mieux impliquer de telles expériences au niveau national.
Exemple actuel : les travaux de l'EFCA en matière de révision de la directive européenne sur les marchés publics ont pu être transmis très tôt aux instances compétentes.
Pour tous les secteurs, il importe de transposer de manière intelligente - et de ne pas seulement transcrire - les directives européennes en droit luxembourgeois en y intégrant le savoir pratique des personnes sur le terrain.
Il faut se donner des moyens similaires à ceux du secteur financier pour suivre et transposer les directives européennes en matière de construction.
- f) **Accentuation des travaux** du Département de la Simplification administrative et notamment ceux de la **Cellule de facilitation**.

Dans le cadre du mémorandum adressé par l'OAI aux partis politiques avant les élections législatives de 2009, la simplification administrative a été traitée, et notamment les propositions suivantes, **pour lesquelles nous indiquons en italique les suites données à ce jour** :

- ▶ Reconsidérer les conséquences du silence de l'Administration.
Pour certaines matières, inverser le principe actuel en ce sens qu'après 3 mois une demande sans réponse vaut acceptation.
La loi du 24 mai 2011 relative aux services dans le marché intérieur a partiellement pris en compte cette demande.
- ▶ Généraliser l'obligation pour l'Administration d'adresser des accusés de réception aux demandeurs indiquant un numéro de dossier et la personne traitant le dossier.
- ▶ Assurer par tous les moyens un traitement impartial et équitable des dossiers par l'élimination du trafic d'influence.
- ▶ Appliquer/répercuter les jurisprudences notamment administratives par le gouvernement/législateur.
- ▶ Améliorer la compétitivité de notre économie par la codification des textes législatifs et réglementaires et la réduction des délais de procédure (**code de la construction**).
- ▶ Assurer la cohérence des textes avec le concours des professions libérales.
- ▶ Instaurer l'obligation de publier des versions coordonnées des textes.
- ▶ Voter le projet de loi n°5704 sur les régimes de responsabilité en matière de construction.
- ▶ **A l'instar de l'obligation pour les membres OAI, instaurer l'assurance RCP obligatoire pour les autres acteurs d'un projet de construction, englobant la postériorité.**
- ▶ Améliorer la morale de paiement.
Il faudra suivre l'application de la loi du 29 mars 2013 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales pour les secteurs privé et public

Conclusion

L'Ordre accueille très favorablement la priorité donnée par le Gouvernement à la Simplification Administrative, mais il serait préférable de ne plus devoir s'appliquer à un tel exercice a posteriori.

Une des solutions consiste à établir de manière coordonnée des textes en intégrant assez tôt la pratique des femmes et des hommes de terrain et à introduire des phases de test sur des projets réels avant le vote des lois et règlements ayant une répercussion forte sur notre économie, tout en respectant les principes qui rendent notre cadre de vie durable.

⁽¹⁾ Voici quelques exemples concrets de l'apport OAI :

- a) Ministère du Développement durable et des Infrastructures (MDDI) : fiche de travail OAI « Législation sur les marchés publics »
- b) Ministère de l'Intérieur : Fiche de travail PAG / PAP ; Règlement général sur les bâtisses,...
- c) Ministère de l'Intérieur / Ministère des Classes moyennes / Université du Luxembourg en juillet 2011 : application des lois ACDU et droit d'établissement. L'OAI avait demandé de tester l'application des règlements grand-ducaux sur des exemples réels, ce qui aurait démontré l'importance d'une telle phase de test. Pour éviter les problèmes rencontrés lors de l'application de la loi ACDU en 2004, l'OAI a insisté avec succès sur l'importance d'élaborer un paquet complet (loi et règlements grand-ducaux d'exécution).
- d) Administration du Cadastre et de la Topographie : lignes directrices pour l'établissement du cadastre vertical, définition homogène des surfaces utiles en cours.
- e) Département de la Simplification administrative : Expertise et assistance technique dans le cadre de la mise en place de la **Cellule de facilitation relative aux autorisations dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement**; application web « guide des procédures en matière d'urbanisme et d'environnement » ; participation au projet de modélisations des procédures version 2007 et 2010.
- f) Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, Direction Générale de l'Energie, Ministère du Logement, MDDI : CPE, LUNAZ,...
- g) ITM, Administration de l'Environnement, Sécurité dans la fonction publique, bureaux de contrôle et les organismes de contrôle agréés : commodo-incommodo,...
- h) Administration de la Gestion de l'Eau : lignes directrices pour la gestion des eaux pluviales
- i) ...